



Votez pour votre énergie

En mai 2014, nous serons appelés à élire nos représentants aux parlements européen, belge et wallon ou bruxellois. D'ici là, chaque mois, nous vous présentons un des enjeux de ce triple scrutin, qui vous concerne directement. En décembre, découvrez comment l'Europe, la Belgique et votre Région influencent votre accès aux ressources énergétiques.

Que ce soit pour chauffer nos habitations, alimenter nos machines ou nous déplacer, nos besoins en énergie sont de plus en plus prononcés. Et représentent une part importante dans le budget des ménages. Autant dire que la question de l'énergie exige des politiques ambitieuses.

L'Europe face à l'énorme défi à trois têtes



Même si la question énergétique a joué un rôle fondateur dans les premières étapes de la construction européenne, ce n'est que depuis 2007 que l'Union européenne dispose de compétences clairement définies en matière d'énergie. Attention, clairement définies ne veut pas dire étendues. Tout d'abord, l'UE ne peut intervenir que si elle est en mesure d'agir plus efficacement que les Etats membres. Les législations nationales ont donc la priorité. Ensuite, elle ne peut pas intervenir sur les choix des Etats membres en matière de sources d'approvisionnement énergétique, sauf à l'unanimité et pour des raisons environnementales. Derrière cette limite, se cache la question de l'énergie nucléaire : les options sur ce débat varient énormément d'un Etat à l'autre en Europe. Il est pour l'instant difficilement envisageable de prendre une position européenne sur ce sujet. C'est donc avec des compétences plutôt limitées que l'Union européenne tente d'agir en matière d'énergie. Pourtant, les défis sont à la fois nombreux, mirobolants... et d'apparence incompatibles entre eux.

des réserves mondiales pour le pétrole, 1,5% pour le gaz naturel et 4% pour le charbon), elle doit importer plus de la moitié de son énergie, une part qui pourrait passer à 70-75% d'ici 2030. »¹ Cette dépendance énergétique envers les pays producteurs, principalement la Russie, la Norvège, et les

pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole : actuellement 12 pays, répartis en Afrique, Amérique du Sud et Moyen-Orient), n'est pas sans conséquence. L'Union européenne se trouve en effet dans une position à tout le moins inconfortable lorsqu'elle doit entretenir des relations avec ces pays, qu'elles soient politiques, diplomatiques ou commerciales. L'ambiance qui plane sur les échanges entre l'Union ou l'un de ses Etats membres et Moscou est assez explicite à cet égard... S'assurer une sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz représente donc plus qu'un défi énergétique pour l'Europe : il s'agit d'un enjeu hautement politique.



Maîtriser les prix

À côté de l'approvisionnement, l'Europe ambitionne de maîtriser les prix de l'énergie. « Créer un réel marché de l'énergie intégré pan-européen » et « émanciper le consommateur » font partie des priorités que s'est donnée l'Union d'ici 2020. Le printemps 2007 a déjà marqué une étape importante à ce niveau : depuis cette date, les consommateurs sont libres de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz. Entendons-nous bien : les politiques libérales visent surtout la « compétitivité » de l'économie européenne et de ses entreprises, plutôt que l'accès de tous les citoyens à l'énergie. Chez nous, ce n'est d'ailleurs qu'à partir du moment où la concurrence entre les différents fournis-

Se procurer de l'énergie

Le premier défi à relever, en matière d'énergie, est évidemment de s'en procurer. Et à ce jeu-là, l'Europe ne part pas gagnante : « L'Union européenne consomme environ 20% de l'énergie produite dans le monde. Disposant de peu de réserves (moins de 1%



seurs est devenue réelle et la régulation des prix effective que les prix ont baissé. Dans les premières années, lorsqu'Electrabel profitait de son monopole pour fixer ses prix, le consommateur n'était franchement pas gâté. Depuis que d'autres fournisseurs concurrencent le géant belge de l'électricité, le consommateur a au moins le choix de changer de fournisseur s'il trouve une offre plus intéressante. Le rôle d'un organe de régulation et de contrôle comme la CREG (voir page 8), pour éviter les ententes entre les entreprises et défendre l'intérêt des consommateurs, est donc tout aussi déterminant.

Passer aux énergies propres

Enfin, aujourd'hui, il est tout simplement inenvisageable de ne pas aborder la question énergétique sous l'angle du défi environnemental. « *La consommation constitue l'essentiel des sucres d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et donc la principale cause du réchauffement climatique.* »² En 2007, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé de lier les politiques climatiques et énergétiques. Pour combattre le réchauffement, on estime que la température moyenne de la planète ne peut pas augmenter de plus de deux degrés Celsius par rapport au niveau préindustriel. Et 80 à 95% des réductions d'émission de gaz doivent être recherchés dans l'UE elle-même !³ Force est de constater que l'objectif est encore loin d'être atteint. La stratégie énergétique 2020 ne mentionne d'ailleurs pas les énergies propres ou renouvelables parmi ses priorités. Pour l'instant, l'UE a seulement publié sa « feuille de route vers une économie à faible intensité en carbone à l'horizon... 2050 » !

Sécurité d'approvisionnement, maîtrise des prix et énergie propre, voilà donc trois objectifs qui semblent se percuter et impliquer des choix politiques contradictoires. En réalité, c'est en répondant à la fois à ces trois besoins que l'Europe pourra se doter d'une bonne politique énergétique : efficace, juste et durable. Qui est prêt à relever le défi ?

1 www.touteurope.eu
2 *Idem.*
3 www.economie.fgov.be

L'Europe bientôt dirigée par les entreprises américaines ?

En ce moment, l'Europe et les Etats-Unis sont en train de négocier un accord de libre-échange : le traité transatlantique. Il s'agit de faire un grand marché commun entre les deux régions, en faisant sauter toutes les règles que les multinationales considèrent comme des obstacles pour vendre leurs produits. Selon Benjamin Coriat, professeur d'économie et co-président des Economistes Atterrés, l'Europe a tout à perdre dans ce projet : « *En matière sanitaire, sur la filière animale, les OGM, l'écologie avec les gaz de schiste, la finance... Dans tous ces domaines le niveau de la réglementation américaine est beaucoup plus bas que chez nous. Donc, ces négociations qui s'engagent ne peuvent que déboucher sur un accord par le bas. L'Europe va voir se découdre une série de normes qui font sa spécificité.* »⁴ En matière énergétique, plus précisément, les USA ont déjà fait d'autres choix que les Européens, en exploitant le gaz de schiste, malgré les dégâts environnementaux que cela implique. Avec cet accord de libre-échange, des entreprises américaines implantées en Europe pourraient tout à fait attaquer un pays membre qui refuse d'exploiter le gaz de schiste, en invoquant qu'il s'agit d'un « obstacle inutile ». En effet, dans le mandat que les chefs de gouvernement et d'Etat ont donné à la Commission européenne pour négocier ce traité, il est indiqué que l'accord doit assurer « *un résultat équilibré entre l'élimination des droits et l'élimination des obstacles réglementaires inutiles au commerce et une amélioration des règles* ». Selon Raoul Marc Jennar, « *on est bien dans la phraséologie de l'OMC où sont considérées comme « obstacles inutiles » des législations et réglementations sociales, salariales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales et écologiques.* »⁵

Pour y parvenir, il suffirait aux multinationales de solliciter l'« Organe de règlement des différends », prévu dans le traité. Une sorte de cour d'arbitrage, entre un Etat et un investisseur. Une entreprise pourrait ainsi contourner les tribunaux classiques respectueux de la souveraineté des Etats et de leurs droits nationaux, notamment sur la protection de l'environnement. Cela « *va ouvrir les vannes à des poursuites de plusieurs millions d'euros par de grandes entreprises qui contestent des politiques démocratiques visant à protéger l'environnement et la santé publique* », soulignent le Corporate Europe Observatory et le Transnational Institute. « *Leur rapport révèle une campagne déterminée de lobbying menée par les groupes de pression de l'industrie et des cabinets juridiques afin d'accorder des droits sans précédent aux entreprises, leur permettant de poursuivre des gouvernements pour des législations ou réglementations qui interfèreraient avec leurs profits. Il met en évidence le programme agressif du géant états-unien de l'énergie Chevron sur cette question du règlement des différends investisseur-Etat : « Chevron a déjà utilisé des mécanismes similaires afin d'essayer d'éviter de payer 18 milliards de dollars en réparation d'une pollution pétrolière en Amazonie. Il en appelle maintenant à la plus forte protection possible vis-à-vis des mesures gouvernementales européennes qui pourraient interférer avec ses investissements dans de grands projets énergétiques, dont la fracturation (hydraulique, ou fracking, pour l'extraction des gaz de schiste) », préviennent les deux ONG.* »⁶ Le traité transatlantique ne devrait pas aboutir avant les prochaines élections européennes. Celles-ci seront donc l'occasion de voter pour les politiques qui s'opposeront à cette corruption légale.

4 www.lavie.fr
5 www.blogs.mediapart.fr
6 www.politis.fr



La Belgique doit voir plus loin que le bout de notre nez

La liste des compétences fédérales en matière d'énergie est très précise : la Belgique est compétente pour la tarification de l'électricité et du gaz naturel, le réseau électrique à haute tension, le stockage et le transport du gaz naturel, la production d'électricité (sauf les sources renouvelables et la cogénération) et l'énergie nucléaire. Ces missions n'ont rien de symbolique ; les choix politiques qu'elles impliquent ont un impact important sur votre vie quotidienne. Insistons sur deux de ces compétences : la tarification de l'énergie et le nucléaire.

La TVA à 6%, une fausse bonne idée

Ce n'est pas l'Etat qui fixe lui-même le prix de l'énergie. Depuis la libéralisation du marché (voir page 6), ce sont les fournisseurs qui déterminent leurs prix de vente. Mais le pouvoir fédéral garde un certain contrôle en élaborant des principes de tarification, via prix maximum pour le client final notamment. Précisons que cette compétence passera aux Régions dès 2014 (voir ci-contre). Par ailleurs, la politique fédérale influence également le prix de l'énergie via la TVA et la cotisation fédérale. Cette cotisation fédérale finance des services publics liés à l'énergie : la dénucléarisation, la lutte contre l'effet de serre, les avantages pour les personnes à faibles revenus, la CREG (voir encadré)... La TVA, quant à elle, permet de financer l'Etat pour toutes sortes de ses missions, comme pour les autres produits.

Le plan de relance et de compétitivité du gouvernement, adopté ce 29 novembre, intègre une baisse de la TVA sur l'électricité de 21% à 6%. Cette mesure était débattue depuis quelques semaines. D'après le secrétaire d'Etat à l'énergie, « cette diminution de la TVA représente une réduction de la facture électrique de tous les Belges de 12,4% ». Au premier abord, la décision apparaît donc comme une bonne nouvelle. Pourtant, en bout de course, vous risquez bien d'y perdre. Explication : en Belgique, le coût de l'électricité est répercuté dans le

panier qui sert à calculer l'indice des prix. Lorsque le prix de ce panier dépasse un certain seuil, les salaires et les allocations sociales augmentent. C'est le mécanisme de l'indexation automatique. Ainsi, si la facture d'électricité diminue, le passage du seuil est retardé. Le gouvernement le dit d'ailleurs lui-même : cette mesure « *augmentera aussi la compétitivité des entreprises, car elle réduit leur handicap salarial par rapport à leurs concurrents des pays voisins* ». Or, le prix des autres éléments du panier ne diminue pas. Certains ménages pourraient ainsi perdre plus avec ce recul d'indexation que ce qu'ils auront gagné avec la baisse de TVA sur l'électricité. En outre, cette mesure favorise les gros consommateurs : plus on consomme, plus on gagne de l'argent. Les partisans de cette baisse de TVA assurent qu'elle permettra également la création de 8000 emplois. Sur ce point, nous sommes encore plus sceptiques : tous les cadeaux offerts aux entreprises, lorsqu'ils ne sont pas explicitement conditionnés à la création d'emploi, donnent généralement très peu de

résultats. Sans compter le manque à gagner pour les finances de l'Etat.

Quitte à consacrer de l'argent pour alléger la facture des ménages, le soutien aux économies d'énergie via l'isolation ou la production d'énergies propres nous semblait plus efficace. Car l'énergie la moins chère, c'est celle qu'on ne consomme pas ! Cette politique avait également l'avantage d'être durable. La baisse de la TVA, décidée juste avant les élections et jusque 2015, risque au contraire de passer à la trappe dès que la campagne électorale sera loin...

Sortir plus forts du nucléaire

Cette approche environnementale de l'énergie nous amène à commenter une deuxième compétence fédérale : l'énergie nucléaire, dont on connaît tous les dangers. En 2003, la Belgique a voté une loi de sortie du nucléaire, qui contenait un calendrier précis. Depuis, la fermeture des différents centrales est régulièrement reportée. Pas plus tard que ce 28 novembre, le Parlement a voté

Qui fait quoi ?

Le marché de l'électricité et du gaz naturel est animé par une kyrielle d'acteurs, remplissant chacun un rôle bien précis.

La production d'électricité est ouverte à la concurrence : est producteur d'électricité tout particulier ou entreprise qui le souhaite. L'électricité est produite dans des centrales nucléaires, des centrales classiques (à partir de charbon, pétrole ou gaz) ou à partir de sources d'énergie renouvelable (éolienne, panneaux solaires, biogaz, géothermie...). L'importation du gaz naturel (il n'y a pas de gisement en Belgique) est également ouverte à la concurrence.

Une fois produite ou importée, l'électricité et le gaz doivent être transportés vers les gestionnaires de réseau de distribution. Ce sont ces derniers qui acheminent ensuite l'énergie jusque dans les habitations. Les entreprises qui assurent le transport et la distribution sont désignées et contrôlées par l'Etat.

Les entreprises qui se chargent d'acheter l'électricité et le gaz auprès des producteurs et importateurs pour les revendre aux clients sont les fournisseurs. Ils doivent disposer d'une licence délivrée par le ministre régional de l'Energie.

Enfin, les régulateurs sont les organismes publics chargés de veiller au bon fonctionnement du marché. Il s'agit de la CREG au niveau fédéral, de la CWaPE en Région wallonne, BRUGEL en Région bruxelloise et la VREG en Flandre.

Les Régions, dans la bonne voie



la prolongation de la centrale nucléaire de Tihange 1, qui sera donc arrêtée en 2025 au lieu de 2015. Parmi les 7 centrales belges, 5 devraient donc fermer entre 2022 et 2025, ce qui paraît plutôt compliqué. D'après certains, cette décision compromet ainsi la sortie du nucléaire. La prolongation de Tihange 1 avait d'ailleurs été déconseillée par la CREG. La question du nucléaire n'a rien d'évident, les tergiversations politiques en témoignent. Il faut en effet prendre en compte le coût que représente cette sortie du nucléaire, ainsi que l'emploi des personnes qui y travaillent, tout en assurant une garantie d'approvisionnement en énergie. Mais les centrales nucléaires ne sont certainement pas un modèle d'avenir et l'innovation pour trouver d'autres moyens de produire de l'énergie doit être encouragée. Nous attendons donc de nos politiques qu'ils fassent preuves de courage, de bon sens et de créativité.



Les Régions sont compétentes pour la distribution de l'électricité vers les habitations, la distribution du gaz naturel, la production d'électricité à partir des sources d'énergies renouvelables et de la cogénération, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les obligations de service public. Dès 2014, elles seront également responsables de la politique tarifaire de l'énergie. Que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles, la politique énergétique semble en bonne voie.

La Wallonie fait payer le juste prix

A ce titre, le gouvernement wallon s'est déjà doté d'un plan, du moins concernant l'électricité. Une tarification progressive, qui vise à la fois à décourager la consommation superflue et à protéger la consommation essentielle. Explication : dorénavant, les premiers kWh, alimentant les besoins de base des ménages, seront gratuits. Ensuite, les prix augmenteront avec la consommation : plus on consomme de l'électricité, plus on la paie cher. La réforme a pris soin de prévoir des exceptions pour les personnes se chauffant à l'électricité ou via une pompe à chaleur, les clients professionnels et les agriculteurs. D'après le ministre de l'Énergie, « environ 65% des ménages wallons concernés par la tarification progressive, solidaire et familiale verront leur facture diminuer grâce au nouveau mécanisme ». Bien sûr, le système méritera d'être évalué, pour prévoir d'éventuels ajustements. Mais il est clair que la tarification progressive a le double avantage d'être sociale et environnementale. Comme quoi, ces deux objectifs ne sont pas incompatibles.

Bruxelles consomme moins

Ces dernières années, la Région bruxelloise semble avoir fait un bond gigantesque en matière de politique énergétique. Misant sur l'efficacité, la Région a réduit de 18%, en 6 ans, sa consommation énergétique par habitant.⁹ La Commission européenne lui a d'ailleurs décerné le *Sustainable Energy Award 2012*. Et à partir de 2015, tous les nouveaux immeubles devront être construits pour être passifs. La Région de Bruxelles-Capitale sera la première région européenne à imposer ce degré d'exigence. Une politique assez spectaculaire, mais qui nécessitera des investissements coûteux, car la construction passive (le bâtiment ne consomme aucune énergie) est complexe. Les moyens seraient sans doute mieux utilisés dans la rénovation et l'isolation des bâtiments existants, pour qu'ils deviennent des bâtiments à basse énergie. D'autant plus qu'à Bruxelles, les nouvelles constructions sont plutôt rares. Cette politique aurait ainsi l'avantage de permettre à tous les habitants de consommer moins, et pas seulement à ceux qui ont les moyens de construire dans la capitale.

Par ailleurs, lorsqu'on parle de consommation d'énergie à Bruxelles, il est impossible de ne pas s'attarder sur les problèmes de mobilité. Chaque jour, des heures de carburant se volatilisent dans l'air parce que les voitures sont coincées dans les embouteillages. Penser et exécuter un vrai plan de mobilité, qui mise sur les transports en commun, permettrait d'économiser toute cette énergie, tout en redonnant un air frais à la capitale.

⁹ www.villedurable.be